

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 septembre 2026
Délibération n°2026/067

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : M. Roland DRAVET, Mme Anaïs BRUNET, M. Franck ROCHE, Mme Élodie POZIN-ROUX, M. Alain EYNARD-VERRAT, Mmes Virginie ZDONOWSKI, Anne-Marie ROCHE, Emmanuelle VIGUIER, M. Lionel VIBERT

Étaient absents : M. Cédric PERRETIER (pouvoir donné à M. Roland DRAVET), M. Vincent MAITRE, Mme Adeline BLANC, M. Maurice CLERC, Mme Audrey BOUVIER, M. Gildas DRAVET

Convocation du : 27 août 2026 - Affichage du : 27 août 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 9 / Conseillers représentés : 1

Mme Anaïs BRUNET a été élue secrétaire de séance

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2026
ADMISSION EN NON-VALEUR**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'instruction budgétaire et comptable applicable à la commune ;

VU l'état des produits irrécouvrables présenté et certifié par le Comptable Public (Trésorier) en date du 26 août 2026, d'un montant total de 1 625.62 € ;

CONSIDÉRANT que le Comptable Public a effectué toutes les diligences et poursuites légales requises sans obtenir le recouvrement de ces créances ;

CONSIDÉRANT que le recouvrement ne peut plus être obtenu en raison de l'insolvabilité des débiteurs, de disparitions sans laisser d'adresse, ou de clôtures de liquidations judiciaires ;

CONSIDÉRANT que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre purement comptable qui n'éteint pas définitivement la dette, les droits de la commune restant réservés en cas de retour à meilleure fortune des débiteurs ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables présentées par le Comptable Public pour un montant total de 1 625.62 €.

PRÉCISE que ce montant se répartit comme suit :

EXERCICE	PIÈCE	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2023	T-720455710031-3	RAR inférieur seuil poursuite	EC5	6541	0.50
					0.50
2021	T-720456340031-4	RAR inférieur seuil poursuite	014	6541	1.16
2021	T-720456340031-3	RAR inférieur seuil poursuite	013	6541	2.17
2021	T-720456340031-1	RAR inférieur seuil poursuite	011	6541	5.56
2021	T-720456340031-2	RAR inférieur seuil poursuite	012	6541	11.58
					20.47
2022	T-720456050031-1	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	011	6541	58.00
					58.00
2020	T-720456030031-3	RAR inférieur seuil poursuite	013	6541	0.36
					0.36
2023	T-720455810031-1	Combinaison infructueuse d actes	EA5	6541	15.29
2023	T-720454700031-1	Combinaison infructueuse d actes	EA5	6541	30.25
					45.54
2021	T-720456410031-1	Combinaison infructueuse d actes	011	6541	54.00
					54.00
2021	T-720456430031-4	NPAI et demande renseignement négative	014	6541	9.45
2021	T-720456430031-3	NPAI et demande renseignement négative	013	6541	17.64
2021	T-720456430031-2	NPAI et demande renseignement négative	012	6541	94.50
2021	T-720456430031-1	NPAI et demande renseignement négative	011	6541	148.50
					270.09
2021	T-720456470031-4	RAR inférieur seuil poursuite	014	6541	0.90
2021	T-720456470031-3	RAR inférieur seuil poursuite	013	6541	1.68
2021	T-720456470031-1	RAR inférieur seuil poursuite	011	6541	9.00
2021	T-720456470031-2	RAR inférieur seuil poursuite	012	6541	9.00
					20.58
2019	T-707500000012-4	Personne disparue Combinaison infructueuse d actes	300-DIVERS	6541	0.90
2019	T-707500000012-2	Personne disparue Combinaison infructueuse d actes	300-DIVERS	6541	1.62
2019	T-707500000012-3	Personne disparue Combinaison infructueuse d actes	300-DIVERS	6541	8.40
2019	T-707500000012-1	Combinaison infructueuse d actes Personne disparue	300-DIVERS	6541	33.40
					44.32
2022	T-720456000031-4	Combinaison infructueuse d actes	014	6541	11.25
2022	T-720456000031-3	Combinaison infructueuse d actes	013	6541	21.00
2022	T-720456000031-2	Combinaison infructueuse d actes	012	6541	135.00
2022	T-720456000031-1	Combinaison infructueuse d actes	011	6541	193.00
					360.25

2021	T-720456070031-4	Combinaison infructueuse d actes	014	6541	2.70
2021	T-720456070031-3	Combinaison infructueuse d actes	013	6541	5.04
2021	T-720456070031-2	Combinaison infructueuse d actes	012	6541	27.00
2021	T-720456070031-1	Combinaison infructueuse d actes	011	6541	81.00
					115.74
2023	T-720457430031-1	RAR inférieur seuil poursuite	EA5	6541	29.75
					29.75
2020	T-720456010031-4	Personne disparue Combinaison infructueuse d actes	014	6541	1.50
2020	T-720456010031-3	Personne disparue Combinaison infructueuse d actes	013	6541	2.70
2020	T-720456010031-2	Combinaison infructueuse d actes Personne disparue	012	6541	14.00
2021	T-720456500031-1	Combinaison infructueuse d actes Personne disparue	011	6541	54.00
2022	T-720456220031-1	Personne disparue Combinaison infructueuse d actes	011	6541	58.00
2020	T-720456010031-1	Combinaison infructueuse d actes Personne disparue	011	6541	64.00
					194.20
2023	T-720457340031-1	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	EA5	6541	29.75
2023	T-720455540031-1	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	EA5	6541	30.25
2022	T-720456310031-1	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	011	6541	58.00
2022	T-720456870031-1	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	011	6541	60.00
					178.00
2020	T-720456670031-4	RAR inférieur seuil poursuite	014	6541	0.30
					0.30
2020	T-720456640031-1	RAR inférieur seuil poursuite	011	6541	0.02
2022	T-720456960031-4	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	014	6541	0.32
2022	T-720456960031-3	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	013	6541	0.56
2022	T-720456960031-2	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	012	6541	3.80
2022	T-720456330031-4	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	014	6541	5.10
2022	T-720456330031-3	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	013	6541	9.52
2022	T-720456960031-1	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	011	6541	33.80
2022	T-720456330031-2	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	012	6541	61.20
2022	T-720456330031-1	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	011	6541	119.20
					233.52
					1 625.62

DIT que les crédits correspondants seront imputés à l'article 6541 (« Créances admises en non-valeur ») du budget principal de l'exercice 2026.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 11 SEP. 2026*

La Secrétaire de séance,

Anaïs BRUNET

Le Maire,

Roland BRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.